

DOSSIER D'INSCRIPTION 2018-2019

	VIG-AGGUEIL	ZU 10-ZU 19
	NOM	
PHOTO	PRENOM	
	DATE DE NAISS	SANCE
SITUATION FAMI	LIALE Marié(e) Divoi	rcé(e)/Séparé(e)
PERE (ou tuteur)	: (nom, prénom)	MERE : (nom, prénom)
Profession :		Profession :
TELEPHONE:		TELEPHONE:
PORTABLE:		PORTABLE:
TRAVAIL (Adresse	et téléphone) :	TRAVAIL (Adresse et téléphone) :
ADRESSE CO	MPLETE DE LA FAMILLE	:
CP:	VILLE	
ADRESSE MAI	L:	
	on adresse mail, ¡'accepte de rec s du Centre Social Vic-Accueil.	evoir les plannings d'activités et les différentes infos de l'accueil de
NUMERO ALLO	CATAIRE C.A.F:	
	f de mon coefficient familial afin d	irs accèdent à mon dossier personnel via le site internet «caf» pour le me faire profiter de la tarification modulée en fonction de mes
COORDONNE	ES COMPLETES DU MED	ECINTRAITANT DE L'ENFANT:

VOTRE ENFANT BENIFICIE-T-IL D'UNP.A.I. ? OUI NON

Si oui, ¡oindre le protocole d'accueil individualisé et les traitements associés et prévus par celui-ci. Uniquement dans le cas d'un régime alimentaire spécifique, ¡ustifié médicalement, l'enfant sera autorisé à apporter son panier repas.

J'autorise mon enfant à quitter seul le centre après la fin des	activités: O	иои 🔲 п
Si ¡e ne peux pas récupérer mon enfant, ¡'autorise les persor à venir récupérer mon enfant :	ines suivantes (m	unies d'une carte d'identité)
Mr./Mme	TEL:	
Je soussigné		responsable légal de
l'enfant mentionné dans ce dossier, déclare exact les renseig les informations médicales.	nements portés si	ır ce dossier, et notamment
J'autorise mon enfant à participer à toutes les activit Loisirs, et de se rendre sur le lieu d'activité à pieds ou J'autorise les responsables de l'Accueil de Loisirs interventions d'urgences, suivant les prescriptions des médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation et d'opér	en véhicule de tr à faire soigner mo médecins et ¡e n	ansport collectif. on enfant et à pratiquer les l'engage à payer les frais
S'agissant de photographies ou de vidéos et sor réputation ou à ma vie privée, ¡'autorise l'accueil de loisirs, durée de 5 ans, à reproduire et à diffuser les photograph enfant dans le cadre d'outils de communication du serv - Sur support papier (dépliants, flyers, presse loc - Sur support numérique (site internet et groupe fac - Sur support vidéo (film, etc):	sans contrepartion ies ou vidéos me vice : cale,): OU	e financière, et ce pour une e représentant moi et mon NON NON
Je m'engage à informer les responsables de l'accuel renseignements fournis dans ce dossier qui interviend	raient au cours d	•
Je déclare avoir lu et accepté le règlement intéri	eur en vigueur.	
Je soussigné(e), Mr/Mme		responsable légal
de l'enfant responsables de la structure dans le cas où une maladie ou t de la présence de mon enfant à l'accueil de loisirs dar climatiques (casquette, chapeau, imperméable, crème s Je joins à ce dossier les pièces obligatoires suiv	roubles de la sant is une tenue nor solaire, etc)	
Attestation d'assurance en cours de validité Photocopie des vaccinations du carnet de santé Bulletin d'adhésion du Centre Social Vic-Accue	Photo actu	uelle de l'enfant itaire de liaison : intérieur signé
Fait à le Signature du responsable de l'enfant		
- '		



MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles



FICHE	SANITAIRE
DE	LIAISON

1-ENFAN	Т	
_		
DATE DE NA	ISSANCE :	
GARÇON 🗔	FILLE 🗀	

DATES ET LIEU DU SÉJOUR:

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui 🔲 non 🔲

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES?							
RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ	SCARLATINE			
OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON			
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS				
OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON				
ALLERGIES : ASTHME oui non							
PRÉCISEZ LA CAUSI	E DE L'ALLERGIE ET	LA CONDUITE À TEN	IR (si automédication	le signaler)			

INDIQUEZ CI-	
	ÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, I) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE .
4 - RECOMM	IANDATIONS UTILES DES PARENTS
	PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC
5 - RESPONS	SABLE DE L'ENFANT
NOM	PRÉNOM
ADRESSE (PE	NDANT LE SÉJOUR)
•	PORTABLE), DOMICILE:
NOM ETTEL. L	DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF)
	responsable légal de l'enfant , déclare seignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant,
	es (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de
Date :	Signature :
	A DEMOLID DAD LE DIDECTEUD A LIATTENTION DES EAMILLES
	A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES
	COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES
OBSERVATIO	ONS CONTRACTOR OF THE PROPERTY

.....



REGLEMENT INTERIEUR

Caractéristique de la structure

L'accueil de loisirs sans hébergement est géré par le Centre Social Vic-Accueil, dont le siège social se situe 13 rue Jean Jaurès 32190 Vic-Fezensac. L'accueil de loisirs est soutenu financièrement par la C.A.F. du Gers et la Mairie de Vic-Fezensac. La structure dispose d'un agrément de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de le Population, anciennement Jeunesse et Sport).

L'Accueil de loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 14 ans, les mercredis en période scolaire et les vacances scolaires (hors vacances de Noël et jours fériés), sans discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

Tout prosélytisme politique ou religieux est interdit au sein de la structure, aussi bien par les organisateurs que les usagers.

L'encadrement

Conformément à la règlementation en vigueur, l'encadrement est assuré par une équipe d'animation diplômée, sous la responsabilité et l'autorité du directeur de l'accueil de loisirs. Ce dernier est responsable de l'encadrement du personnel et des stagiaires, de la surveillance générale de l'établissement et de son fonctionnement, de l'organisation de l'accueil des enfants et de leur famille ainsi que de l'application du règlement intérieur.

L'équipe d'animation est garante de la sécurité morale et physique des enfants.

Les horaires

L'accueil de loisirs fonctionne pendant les vacances de 7h45 à 18h30

ACCUEIL MATIN: 7h45 à 9h15
 DEPART MIDI: 11h50 à 12h15

ACCUEIL APRES MIDI: 13h30 à 14h15

DEPART SOIR: 17h00 à 18h30

Les heures d'accueil et de départ correspondent aux créneaux horaires durant lesquels vous pouvez amener et récupérer les enfants pendant la journée.

Les horaires des temps d'accueil peuvent être modifiés notamment pour les sorties ou animations exceptionnelles. Dans ce cas l'équipe en informera les familles.

A l'arrivée de l'enfant sur la structure, les parents ou responsables de l'enfant, doivent obligatoirement l'accompagner dans le bâtiment de l'accueil de loisirs et signer le registre des présences.

L'enfant ne sera sous la responsabilité de l'équipe d'animation qu'à partir du moment où l'accompagnateur de l'enfant l'aura physiquement confié à un animateur.

Le soir, les enfants pourront être confiés à toute personne dûment habilitée par la famille sur le dossier d'inscription sur présentation de leur carte d'identité ou exceptionnellement à une personne autre en remplissant le formulaire prévu à cet effet (se trouvant sur le site vic-accueil.fr).

Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs. En cas de retard ou d'absence, veuillez-nous en informer téléphoniquement avant 9h15.

L'accueil de loisirs se réserve le droit de réattribuer la place à partir de 9h20.

Si votre enfant doit quitter l'accueil de loisirs exceptionnellement avant 17h00 ou s'il doit s'absenter durant la journée, l'accueil de loisirs devra en être averti au plus tard le jour même avant 9h30 en remplissant le formulaire prévu à cet effet (se trouvant sur le site vic-accueil.fr).

Le soir, passé 19h00, si l'enfant est toujours présent et qu'aucun contact n'a pu être établi avec les responsables légaux, l'enfant sera remis aux services de gendarmerie comme le préconise la DDCSPP.

Modalités d'inscriptions et tarifs

Il est impératif de remplir soigneusement les fiches sanitaires et de renseignements. Elles sont un lien important entre l'enfant et l'équipe d'animation.

Un dossier d'inscription complet est OBLIGATOIRE dès le premier jour de présence de l'enfant. Il comprend :

- Une photocopie d'attestation d'assurance
- Une fiche sanitaire de liaison dûment remplie
- Les photocopies des vaccins sur le carnet de santé
- Le numéro d'allocataire CAF afin de connaître le tarif journée.
- Un formulaire d'adhésion au Centre Social pour chaque famille (5,00€)

Tout enfant, n'ayant pas son dossier complet ou à jour, se verra refuser l'accès de l'accueil de loisirs.

L'accueil des enfants se fait par préinscription à la journée ou demi-journée.

Pour chaque période de vacances et bimensuellement pour les mercredis, un mail est envoyé aux utilisateurs ayant leur dossier à jour. Ce mail contient un lien pour remplir en ligne un formulaire d'inscription. Une fois le formulaire complété, les parents recevront dans les 48 heures, par mail, la facture correspondante aux journées réservées ainsi que la date limite de paiement de celle-ci.

Dans un souci de cohérence pédagogique, concernant les journées où une activité dite exceptionnelle est programmée (sortie, cinéma, etc.), les enfants étant inscrits régulièrement seront prioritaires par rapport aux enfants qui seront inscrits que pour ces journées.

La tarification prend en compte le quotient familial et le lieu d'habitation de la famille.

	TARIF	VICOIS	TARIF NON VICOIS		
Q.F.	DEMI- JOURNEE	JOURNEE	DEMI- JOURNEE	JOURNEE	
0 à 450	1,50 €	3,00 €	2,50 €	5,00€	
451 à 617	2,50 €	5,00€	3,50 €	7,00€	
618 à 850	3,50 €	7,00 €	4,50 €	9,00€	
851 à 1099	5,00€	10,00 €	6,00€	12,00 €	
+ de 1100	5,50 €	11,00 €	6,50 €	13,00 €	

Q.F.	MERCREDI AVEC REPAS				
Q.F.	VICOIS	NON-VICOIS			
0 à 450	2,50 €	3,50 €			
451 à 617	3,50 €	4,50 €			
618 à 850	4,50 €	5,50 €			
851 à 1099	6,00 €	7,00 €			
+ de 1100	6,50 €	7,50 €			

Cette tarification est établie en collaboration entre la mairie de Vic-Fezensac, le centre social et la C.A.F. qui l'a ensuite validée.

Si le parent ne communique pas son numéro d'allocataire C.A.F., nous permettant de connaître son quotient familial, le tarif le plus haut sera appliqué.

Condition de remboursement

En cas d'annulation ou de désistement d'inscription, aucun remboursement ne sera effectué à partir de 5 jours avant la période.

Cependant, pour des raisons médicales et sur présentation d'un certificat médical, nous accorderons un remboursement intégral quel que soit la date d'annulation.

Handicap

L'accueil dans la structure de chaque enfant en situation d'handicap se fera en concertation avec les parents, le directeur de l'accueil de loisirs et le personnel médicoéducatif suivant l'enfant, cela afin de garantir des conditions d'accueil adaptées au cas particulier de l'enfant.

Maladie – Accidents

Les enfants atteints de maladies contagieuses ne peuvent pas être admis au sein de l'accueil de loisirs

Si l'enfant suit un traitement, aucun médicament ne lui sera administré sans une ordonnance lisible du médecin.

En cas d'accident grave, l'équipe fera appel en priorité aux services d'urgences (pompiers, SAMU). Elle est également tenue d'informer le plus rapidement possible les parents.

Restauration

Le repas et le goûter sont compris dans le tarif iournalier.

L'accueil de loisirs ne prend pas en charge les spécificités alimentaires.

Cependant, en cas d'un régime alimentaire relatif à une maladie et/ou une allergie, un PAI (Projet d'accueil individualisé) peut être mis en place à la demande de la famille.

Vêtements et objets personnels

Une tenue adaptée à la pratique des activités et aux conditions climatiques est demandée pour les enfants.

Beaucoup de vêtements sont oubliés à l'accueil de loisirs : nous vous demandons de bien vouloir y inscrire le nom de votre enfant. Tout vêtement non réclamé au bout d'un mois, appartiendra à l'accueil de loisirs.

Nous vous demandons de ne pas apporter d'objets personnels à l'accueil de loisirs.

En cas de perte ou de vol, l'accueil de loisirs ne pourra être tenue pour responsable.

Le matériel

Les enfants doivent respecter le matériel collectif mis à disposition (locaux, mobilier, jeux, matériel pédagogique). Pour toute détérioration matérielle volontaire, les parents engageront leur responsabilité civile.

Place des parents dans la vie de l'accueil de loisirs.

Dans l'intérêt de leur(s) enfant(s) et du service, les parents s'engagent à contribuer, dans un esprit partenarial, à la régulation et au bon fonctionnement de la structure (réunions, réponses aux enquêtes de satisfaction, ...). Chaque parent peut s'il le souhaite, demander un entretien avec le directeur de l'accueil de loisirs.

L'accueil de loisirs dispose d'un comité des parents, que chaque parent peut contacter par mail à l'adresse suivante : comiteparentsvicaccueil@gmail.com

Le comité participatif des parents a pour vocation d'être un lieu de partage, d'échange et de débat entre les parents et les professionnels. Il est un espace de réflexion collective afin de mieux percevoir les attentes des familles.

Il a aussi pour vocation de valoriser les orientations et actions pédagogiques mises en œuvre au sein de la structure, ainsi que de participer à certaines manifestations de l'accueil de loisirs (fête de l'été, noël, etc...).

Sanctions

Dans le cas où le mineur accueilli aurait une attitude incorrecte ou une conduite compromettant sa sécurité, celle des autres mineurs ou le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, des dispositions pouvant aller de l'exclusion temporaire jusqu'à l'exclusion définitive pourront être prises par la direction. Cette décision sera effective après un rendez-vous avec les parents.

Mise à jour : Mai 2017

Coupon à retourner signé avec le dossier d'inscription				
ous soussignons :				
Représentant legal de/des enfant(s): (nom-prénom)	Le/ les enfant(s):			



BULLETIN ADHESION FAMILLE 2018-2019 **CENTRE SOCIAL VIC-ACCUEIL**

UNOUVELLE ADHESION

DRENOUVELLEMENT

POURQUOI ADHÉRER ? L'adhésion vous permet de :

- Participer aux activités du Centre Social Vic-Accueil
- Accéder aux services (relais assistantes maternelles, lieu accueil enfants-parents, accueil de loisirs, entrez en jeu,...)
- Être tenu informé de ses actions.
- Participer au débat et valider des décisions en Assemblée Générale.
- Vous impliquer dans la gouvernance du centre social.
- Défendre les valeurs portées par le centre social selon la Charte des centres sociaux.

FAMILI	LE:							
Adresse :								
Ville :					Tél :			
E-mai	il:							
		MADAME				MONSIEUR	₹	
	NOM :			NO	M :			
	Prénom :			Pré	nom :			
	Date de na	aissance :		Dat	e de nai	ssance:		
	Situation 1	familiale :		Situ	iation fa	miliale :		
	Profession	1:		Pro	fession :			
	□En activité □Retraité(e) □Demandeur d'emploi □Allocataire RSA				□En activité □Retraité(e) □Demandeur d'emploi □Allocataire RSA			
		ENI	FANTS A	AU FOY	ER			
		NOM	F	PRENON		AGE		
☐ J'accepte que les informations enregistrées soient réservées à l'usage du Centre Social Vic-Accueil et de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) et ne puissent être communiquées au delà. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant. ☐ J'autorise le personnel du Centre Social Vic-Accueil à photographier ou filmer l'ensemble des membres de ma famille dans la								
		vidéos contribuent uniquen des plaquettes de commu					ses services en inter	ne,
A	ans la presse locale, sur des plaquettes de communication ou sur le site internet.							
Signature	TARIF ADHERENT 5€ / Famille REGLEMENT EFFECTUE LE :							